



Histoire de la Laïcité - Vers. 3-2 (durée 8mn 30sec) Duo théâtral- version « allégée » pour Jeunes :

« Séparer pour réunir... C'est quoi cette loi » ?

Chambre des députés ; 9 décembre 1905. Une journaliste se prépare à interroger un député qui vient de voter la « Loi de Séparation ». Tous deux sont en costume d'époque. Lui, est coiffé de son chapeau.

1- Journaliste - Ici Marguerite Durand, nous sommes le 9 décembre 1905. Je me trouve devant la Chambre des députés de Paris où vient d'être votée la loi de Séparation des Églises et de l'État, loi qui dit vouloir mettre fin à des siècles de querelles et de guerres auxquelles ont été mêlées les religions dans notre pays la France.

Voici justement Mr le député Jacques Duchemin... Mr le député, vous venez de voter la loi de Séparation : 44 articles ! C'est quoi au juste cette séparation ? Vous dites vouloir rassembler, et vous séparez...

2- Duchemin- Séparer ! C'est bien ça. Il s'agit simplement pour l'Église, l'église catholique puisque c'est elle aujourd'hui qui cherche à exercer son pouvoir sur la société, il s'agit donc pour l'Église de ne plus se mêler des affaires de l'État, et pour l'État de ne pas se mêler des affaires de l'Église. Chacun chez soi. C'est ça la séparation.

3- Journaliste —Ce n'est donc que ça la Laïcité !?

4- Duchemin – La Laïcité ? Depuis la Révolution française de 1789, on a cherché à organiser une société dans laquelle tous les citoyens : croyants, non-croyants, ou ceux qui n'ont rien affaire de ces choses-là, pourraient vivre ensemble en bonne intelligence. La Laïcité ? C'est le moyen de bien vivre ensemble !

5- Journaliste – La Laïcité ne se résume donc pas à la loi de Séparation...

5-1- Duchemin - Non ! Pour s'en faire une idée, voulez-vous lire le premier article de la loi ? *(Il lui remet les articles)*

5-2- Journaliste - *(Elle lit)* Je cite : article 1- la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...

5- Duchemin - Ce qui signifie que chaque citoyen...

7- Journaliste - Et chaque citoyenne !

8- Duchemin - Ne m'interrompez pas ! chaque citoyen... Bon... et chaque citoyenne est libre de croire en un dieu ou en ce qu'il veut ou libre de n'y pas croire ; c'est ça la liberté de conscience...

- Qu'est-ce que tu dis ?

9- Journaliste - Il dit qu'il ne pourra plus pratiquer librement sa religion !

10- Duchemin – Que dit la loi ? Le libre exercice des cultes ! C'est la liberté de pratiquer la religion de son choix.

11- Journaliste – La Laïcité, c'est donc une affaire de religion ?

12- Duchemin – Non, la Laïcité n'est pas qu'une affaire de religion. Mais elle garantit à ceux qui en ont une, quelle qu'elle soit, la liberté de la pratiquer !

15- Journaliste – Et ceux qui n'ont pas de religion, qui se fichent totalement de ces questions ? Dieu... Pas Dieu... ce n'est pas leur problème. Quelle garantie ils ont, eux ?

16- Duchemin – Tout citoyen de la République est libre de penser ce qu'il veut, et libre aussi de penser que l'autre a tort de penser ce qu'il pense. C'est ça la liberté de penser. C'est ça la Laïcité !

17- Journaliste - Ce jeune n'a pas de Dieu : il est athée, sans Dieu. Il se dit donc plus laïque que les autres.

18- Duchemin - Il n'a pas bien compris notre ami. La Laïcité n'a rien à voir avec ça ! Dieu... pas dieu, la République s'en fiche. Ce qu'elle demande, la république, c'est que personne n'oblige personne à croire en ce qu'il croit ou à ne pas croire en ce qu'il ne croit pas.

19- Journaliste – Monsieur le député ; Venons-en à l'article 2. Je cite : la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.

20- Duchemin - Oui, la République ne verse pas d'argent aux associations cultuelles, aux curés, aux rabbins, aux imans, aux pasteurs...

21- Journaliste – Imaginons... ce n'est qu'une supposition, que la flèche de Notre Dame de Paris vienne à brûler ? Dieu l'en garde ! C'est qui qui paierait la réparation ? Que répondez-vous Monsieur le député ? La République ne donnerait pas d'argent pour sa réparation ?

22- Duchemin – Madame la journaliste...

23- Journaliste - Mademoiselle !

24- Duchemin - Mademoiselle, voulez-vous citer l'article 3 de la loi ?

25- Journaliste – Article 3... l'État met gratuitement à la disposition d'associations cultuelles créées à cet effet « les édifices servant à l'exercice public du culte », et il en assure l'entretien.

26- Duchemin - Voilà ! C'est donc l'État qui paierait la réparation de Notre Dame, parce que cette cathédrale fait partie des édifices religieux qui appartiennent à la République.

27- Journaliste - Mr le député, parlez-nous de l'école laïque, publique, gratuite et obligatoire.

28- Duchemin - Obligatoire... C'est l'instruction qui est obligatoire. On est donc libre de pouvoir s'instruire dans une école privée.

29- Journaliste - Mais à l'école privée n'est pas gratuite !

30- Duchemin – Évidemment ! seule l'école publique, l'école laïque -l'école de la République- est gratuite.

L'école laïque, en mélangeant, en mixant, en rapprochant tous les enfants de la République, prépare l'élève à devenir un citoyen ouvert à tous les autres et à toutes les idées... à devenir un homme, une femme, libre.

31- Journaliste –j'ai entendu dire aussi qu'à l'école de la République on devait rester neutre et laisser à la porte toutes les affaires, toutes les tenues qui montrent des appartenances religieuses ou des signes anti-religieux.

31-1 Duchemin - En effet, mais c'est aussi une question de courtoisie...

31-2- Journaliste - Vous avez raison. D'ailleurs, ne serait-ce que par... courtoisie, on se découvre dans un lieu public !

32- Duchemin - Bon, bon ! (*Il ôte son chapeau*)

33- Journaliste – L'école publique est-elle le seul lieu où l'on doit respecter une stricte neutralité ?

34- Duchemin – Non ; d'autres lieux sont également soumis à la neutralité : les services publics, les administrations, la mairie, l'hôpital, les transports publics, la police, la poste... dans ces lieux, les employés du service public et ceux qui y travaillent ne doivent pas montrer de signes ni de préférences religieuses, politiques, sportives ou publicitaires. C'est ça la neutralité des services publics !

35- Journaliste– Et nos élus, les députés, les Maires et les autres, ils doivent être neutres aussi ?

36- Duchemin - Forcément !

La neutralité s'impose à tous les représentants de la nation dans l'exercice de leur fonction, et principalement au premier d'entre eux, le Président de la République qui doit montrer l'exemple car c'est lui qui représente l'unité de la République.

37- Journaliste –Monsieur le Député, si je comprends bien, les personnes qui viennent dans les services publics, pour demander un renseignement, se faire établir des papiers, prendre le bus, déposer une plainte, se faire soigner, ne sont pas soumises à cette neutralité.

38- Duchemin – pas plus ici d'ailleurs que dans la rue.

Quand on n'est pas à l'école comme élève ou comme instituteur, quand on n'est pas à son travail comme employé des services publics, on a toute liberté d'exprimer ses idées, de les dire et de les montrer.

À condition bien sûr de ne provoquer personne, de ne pas déranger les autres... de rester bienveillant !

41- Journaliste - En fait, on demande souvent à la Laïcité de régler des problèmes qui ne sont que des questions de savoir-vivre, de courtoisie, de règles communes : de citoyenneté.

Pour vivre ensemble, il faut savoir accepter des règles de conduite, comme on doit accepter le code de la route sur la route. C'est la loi, la loi seule, qui est chargée de régler les problèmes.

46- Duchemin - Les lois laïques nous mettent à l'abri de tous les groupes de pression, de tous les courants communautaires, religieux ou autres, qui voudraient échapper aux lois de la République pour imposer leurs propres coutumes, leurs propres certitudes ou leurs propres principes.

47- Journaliste - En privilégiant l'intérêt général, qui est commun à tous, sur les intérêts privés, la Laïcité se veut un facteur de paix et de cohésion nationale. Elle renforce l'unité de la nation en contribuant à l'idéal républicain de Fraternité.

La Laïcité nous réunit tous, citoyens...

48- Duchemin - et citoyennes...

49- Journaliste - citoyens et citoyennes de la République, sous une loi commune, égale pour tous.

50- Duchemin – Sous la bannière de la devise républicaine...

51- Ensemble :

Liberté, Égalité, Fraternité

